



**CHARTER OF COMMITMENTS FOR MEMBERSHIP  
IN THE NO HATE PARLIAMENTARY ALLIANCE**

**CHARTRE DES ENGAGEMENTS DES MEMBRES  
DE L'ALLIANCE PARLEMENTAIRE CONTRE LA HAINE**

**Strasbourg, 29.1.2015**

Recalling the Parliamentary Assembly Resolution 1967 (2014) on a strategy to prevent racism and intolerance in Europe and the Committee of Ministers Recommendation (97) 20 on hate speech;

Welcoming the campaigning activities of the “No Hate Speech Movement” and acknowledging the importance of the work conducted by the European Commission against Racism and Intolerance;

Considering that hate speech and manifestations of racism and intolerance on any grounds are a plight affecting all countries in Europe and all levels of society;

Affirming that hate speech and manifestations of intolerance on any grounds are not compatible with the respect of the fundamental values of the Council of Europe and should be condemned;

Expressing concern that the economic and financial crisis constitutes fertile grounds for the rise of hate speech, racism and intolerance, which are already present in society;

Building upon the principles of the Charter of European political parties for a non-racist society drawn up under the auspices of the Consultative Commission on Racism and Xenophobia of the European Union and encouraging its implementation;

Being convinced of the crucial role played by politicians in combating hate speech, racism and intolerance,

By taking up the functions of members of the No Hate Parliamentary Alliance and signing this Charter, we commit ourselves to:

- take open, firm and pro-active stands against racism, hatred and intolerance on any grounds;
- promote non-discrimination and respect for diversity, as grounded in the European Convention on Human Rights and its Protocols;
- raise awareness against racism and intolerance amongst politicians and civil society, at the national and European levels;
- conduct campaigning activities against racism, hatred and intolerance by all means, including social media, in co-operation with national parliaments, at the national and European levels;
- exchange information on law and best practice in preventing and combating racism, hatred and intolerance with parliamentarians from other countries;
- support and participate in the work of the national committees of the Council of Europe “No Hate Speech Movement”.

Rappelant la Résolution 1967 (2014) de l'Assemblée parlementaire sur une stratégie pour la prévention du racisme et de l'intolérance en Europe et la Recommandation (97) 20 du Comité des Ministres sur le discours de haine ;

Saluant les activités de campagne du « Mouvement contre le discours de haine » et reconnaissant l'importance du travail effectué par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ;

Considérant que le discours de haine et les manifestations de racisme et d'intolérance pour quelque motif que ce soit sont un fléau affectant tous les pays européens et tous les niveaux de la société ;

Affirmant que le discours de haine et les manifestations d'intolérance pour quelque motif que ce soit ne sont pas compatibles avec le respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et devraient être condamnés ;

Inquiets à l'idée que la crise économique et financière puisse amplifier le discours de haine, le racisme et l'intolérance qui sont déjà présents dans la société ;

Se fondant sur les principes de la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste élaborée sous les auspices de la Commission consultative de l'Union européenne sur le racisme et la xénophobie et encourageant son application ;

Convaincus du rôle crucial joué par les responsables politiques dans la lutte contre le discours de haine, le racisme et l'intolérance,

En prenant les fonctions de membres de l'Alliance parlementaire contre la haine, nous nous engageons en signant la présente Charte à :

- prendre position ouvertement, fermement et de manière proactive contre le racisme, la haine et l'intolérance pour quelque motif que ce soit ;
- promouvoir la non-discrimination et le respect de la diversité, tels qu'ils sont consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles ;
- sensibiliser les responsables politiques et la société civile contre le racisme et l'intolérance au niveau national et au niveau européen ;
- faire campagne par tout moyen contre le racisme, la haine et l'intolérance, notamment par l'intermédiaire des médias sociaux, en coopération avec les parlements nationaux, au niveau national et européen ;
- échanger avec des parlementaires d'autres pays des informations sur les lois et les bonnes pratiques s'agissant de prévention et de lutte contre le racisme, la haine et l'intolérance ;
- soutenir et participer au travail des comités nationaux du « Mouvement contre le discours de haine » du Conseil de l'Europe.

